



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 26

Mis en ligne le : 02/04/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. GACHET - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme CZURKA à M. MONDOLONI
M. MERSALI à M. SAHRAOUI
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ
M. DE SOUZA à M. GARDIOL
Mme CHAUVIN à Mme NERSESSIAN
Mme SAHUN à M. BOCCIA

Absents :

M. BORELLI - M. ALLIOTTE

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'ÉDUCATION, DU LIEN SOCIAL, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

N° Acte : 7.5

Délibération n°-24-58

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques portant obligation de conclure une convention pour toute subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Vu le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

Vu la délibération 23-187 relative aux avances de subventions 2024, octroyées aux associations.

Vu la délibération 23-188 relative aux conventions d'objectifs 2024, pour les associations subventionnées à plus de 23 000 euros.

Suite au débat d'orientations budgétaires, il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer les montants de subvention directe aux associations pour l'année 2024, pour un montant global de 1 534 940 € (un million cinq-cent-trente-quatre mille neuf-cent-quarante euros).

Considérant que la commune souhaite favoriser, développer et promouvoir l'activité des associations communales ;

Considérant que la commune octroie des subventions aux associations communales sur la base de projets dont l'objectif est la promotion du « vivre ensemble » ;

Considérant la nécessité d'établir des conventions ou des avenants d'objectifs pour les associations subventionnées à plus de 23 000 euros ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 22 voix Pour et 4 Abstentions (GACHET Jean-Pierre / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe / WAHARTE Stéphane)

N'ayant pas pris part au vote : 11 (GACHON Loïc / PORTE Henri-Michel / PIQUET Michel / JESNÉ David / RAFIA Kadija / HAMOU-THERREY Bernadette / BOCCIA Hervé représentant : SAHUN Véronique / BERTHOLLAZ Annie représentant : OULIE Gérard / AMAR Daniel)

APPROUVE, pour l'année 2024, l'attribution de subventions directes aux associations de l'éducation, du lien social, de l'économie et de l'emploi pour une première répartition d'un montant total de 241 396 € (deux-cent quarante et un mille trois cent quatre-vingt-seize euros). La répartition est définie dans le tableau annexé à la présente délibération.

IMPUTE la dépense au budget de fonctionnement 2024

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 02/04/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

Attribution de subventions aux associations -2024

Secteur - Education	Avance subvention Conseil Municipal du 14 décembre 2023	Montant subvention Proposé en mars 2024	Montant total subvention 2024 par association
ACE - Coeur vaillant Ames Vaillantes"		500 €	500 €
FSE Collège Bosco		500 €	500 €
FSE Lycée Mendès France		1 000 €	1 000 €
Sous Total Secteur 4	0 €	2 000 €	2 000 €
Secteur - Lien social	Avance subvention Conseil Municipal du 14 décembre 2023	Montant subvention Proposé en mars 2024	Montant total subvention 2024 par association
Accompagnement Conseil Citoyens Centre		500 €	500 €
Accompagnement Conseil Citoyens Centre -Projet " Actions par et pour les habitants des Quartiers Prioritaires"		1 300 €	1 300 €
A P V E à Vitrolles		1 000 €	1 000 €
Arcades 13127 " Le nouvel esprit de la démocratie locale" Conférence Blondiaux		700 €	700 €
Association des cheminots et leurs amis		500 €	500 €
Association Ferme de Croze		600 €	600 €
Association Vitrolloise des Amis de l'Humanité		800 €	800 €
Atelier les amis de la soie		300 €	300 €
Association les Amis de la Ferme de Croze		300 €	300 €
A.V.F Vitrolles		5 296 €	5 296 €
Bords de l'Etang Animations		500 €	500 €
Club Léo Lagrange de Vitrolles		700 €	700 €
CIQ des Pinchinades		300 €	300 €
CIQ le Village		300 €	300 €
CIQ le Village "Manifestation œufs de pâques parc Gounelle"		100 €	100 €
CIQ le Bosquet		400 €	400 €
Maison Pour Tous	15 000 €	135 000 €	150 000 €
Point Sud	10 000 €	16 000 €	26 000 €
Les copains du village		300 €	300 €
Sous Total Secteur 5	25 000 €	164 896 €	189 896 €
Secteur - Economie emploi	Avance subvention Conseil Municipal du 14 décembre 2023	Montant subvention Proposé en mars 2024	Montant total subvention 2024 par association
Consommons Mieux		2 500 €	2 500 €
Look and Job- " Agence de beauté solidaire"		2 500 €	2 500 €
Inter Made "Cité Lab"		1 500 €	1 500 €
Inter Made "Projet ESS"		5 000 €	5 000 €
Union Locale FO		2 500 €	2 500 €
Union locale CGT Vitrolles		5 500 €	5 500 €
Vitropole Entreprendre		30 000 €	30 000 €
Sous Total Secteur 6	0 €	49 500 €	49 500 €
Total Général	25 000 €	216 396 €	241 396 €

